

Cas pratique le DG de la SA

Par ryan, le 05/03/2009 à 12:43

Je viens de lire les topos récents qui au passage sont fort intéressants cependant ils ne m'ont pas aidé pour ce problème.

Quelqu'un a-t-il une piste ?

A est DG de la SA n°1

B est à la fois présidente du CA de la SA n°1 et actionnaire majoritaire de la SA n°2

A consent à B une promesse de cession d'actions de la SA n°1

Par acte séparé B s'engage à titre personnel à faire nommer A DG de la SA n°1 et soutenir son poste de DG jusqu'en 2009.

En cas de révocation de A, B s'engage à lui verser lui-même les indemnités.

B lève l'option sur les actions de la SA n°1 ; A est révoqué en 2006

A souhaite donc se tourner vers B pour obtenir ses indemnités

Qu'en pensez-vous ?

La... je sèche, je ne vois pas du tout où est le problème...

Je cherche depuis un bon moment déjà sans voir se qui pourrait poser problème et l'intérêt de cet exercice. Quelqu'un a-t-il au moins une piste ???